



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

COMMUNE DE TARTAS

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 21

Date de convocation : 29/06/2016

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL**DES****DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****du 4 juillet 2016****--- o0o ---**

L'an deux mille seize, le quatre juillet, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUERES (a procuration pour Mme DEGOS), LAMOTHE (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), DUBOS (a procuration pour M. GOSSELIN), Mme COURROS, M. MARSAN, Mmes BRUGAT, DARGELOSSE, M. LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mme GARRIDO, M. BRUEY, Mme ULMANN, M. GAILLARDET, Mme CHAPUIS, MM. DUBUN, DUPLA (a procuration pour Mme THIEBLIN), Mme DAUGREILH.

Etaient excusés : Mmes DEGOS (a donné procuration à M. BROQUERES), DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. LAMOTHE), M. GOSSELIN (a donné procuration à M. DUBOS), Mme THIEBLIN (a donné procuration à M. DUPLA), M. TAUZIA (a donné procuration à LAFOURCADE).

Etait absent non excusé : M. DUCASSE.

Un scrutin a eu lieu, Mme ULMANN Catherine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance D**Délibération n° 17****DELIBERATION**

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Système de vidéosurveillance sur la Commune

Par délibération, le conseil municipal de la Commune de TARTAS a décidé de créer un CLSPD, et de réfléchir à différentes actions de prévention ou à des dispositifs dans le cadre de la lutte contre l'insécurité.

A ce titre, il est proposé à notre assemblée de mettre en place sur le territoire de la commune des dispositifs de Vidéoprotection. Il s'agira notamment dans le cadre du CLSPD de réfléchir à des installations de caméras sur le territoire communal.

Une étude pourra venir appuyer le choix des implantations, mais aussi les modalités de gestion, de raccordements, et les implications financières de ces différents dispositifs.

A ce titre, la commune peut solliciter les Services de l'Etat pour un accompagnement, et certaines actions sont financées par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance qui s'inscrit dans le cadre des dispositifs relatifs à la prévention de la délinquance.

Une décision modificative le cas échéant viendra porter inscription des crédits au budget de la commune.

.../...



Il est donc proposé à notre assemblée

- d'autoriser la mise en place de dispositifs de vidéoprotection sur le territoire communal
- d'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous les documents,
- de solliciter les Services de l'Etat pour un accompagnement
- de solliciter le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour les dispositifs mis en place

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité et une abstention : M. BRUEY

AUTORISE la mise en place de dispositifs de vidéoprotection sur le territoire communal.

AUTORISE M. le Maire à intervenir à la signature de tous les documents.

SOLLICITE les Services de l'Etat pour un accompagnement.

SOLLICITE le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour les dispositifs mis en place.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES